

Premier feuillet



Mairie de Tribhardou

REGISTRE

Contenant Six huit — feuillets, cotés et paraphés par nous Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, Chevalier de l'ordre royal de la Légion d'Honneur, destiné à constater les **NAISSANCES, MARIAGES ET DÉCÈS** de la Commune de Tribhardou pendant le cours de l'année 1841.

A Meaux, le *Vingt six* Décembre mil huit cent quarante.

Kousur

28^o 1^{er}
Le 28 Janvier à midi, devant nous Maire de la Commune de Tribhardou, officier public de l'état civil, sont comparus les sieurs Ange Adrien Bidan, âgé de quarante quatre ans, et Jean François Longolleff, âgé de cinquante huit ans, subscrits, tous deux légalement mariés.

N. 1.
 Mariage
 de Victorine
 Furey
 Croissallet
 ex Victorine
 Cloude
 Cassevier

En vertu de ce que nous avons vu, la
 signature pour de nous de février, nous de nous
 par devant nous, les parties au d'œuvre de la
 commune de Gailhardon, les parties au d'œuvre
 de Gailhardon, officier public de la
 et de civil par obligation sont
 comparus publiquement et dans la maison
 commune, le vicar Antoine Furey
 Croissallet, âgé de vingt six ans, beau
 mari, Charvettes, né à Charny, departe
 ment de Seine et Oise, et d'un autre
 de droit chez sa mère, et d'effort de
 Gailhardon, fille majeure et naturel
 de Marie Furey Croissallet, manouvrier
 demourant audit Charny, laquelle
 présente en personne, venue à déclarer
 consentir au présent mariage, d'une part.
 La Victorine Cloude Cassevier, âgée de
 vingt deux ans, sept mois, manouvrière
 et domestique, née à Gailhardon, et demourant
 chez sa mère, fille majeure et naturelle
 de Marie Cassevier, épouse de Victorine
 Louvier, sa mère, manouvrière et
 demourant audit Gailhardon, laquelle
 aussi présente en personne, venue à
 déclarer consentir audit mariage, et d'autre
 part.
 Lesquels ont été requis de procéder à la
 célébration du mariage projeté, en tant
 que, et sur les publications ont été
 faites devant la porte de notre maison
 commune, savoir, le premier le trentième
 janvier d'après, et la seconde le sept
 février présent mois, au lieu de droit.
 Le tout en la paroisse de Charny.



Lesdits deux ont été un jour de dignité, et
 sept février présent mois, au lieu de droit.
 A cause de production après mariage en date
 ayant été signifié, faisons de droit à leur
 respectif, après lecture d'une lecture de
 toutes les pièces de dossier mentionnées, et de
 descriptif des du titre de cada civil intitulé
 de mariage, après lecture d'une lecture de
 ce à la future épouse s'il veut tout reprendre
 pour mari ou pour femme; chacun d'eux
 ayant signé au sujet de l'appointement
 pour des deux au titre de la Loi, que le
 vicar Antoine Furey Croissallet, et la
 demoiselle Victorine Cloude Cassevier, sont
 unis par le mariage.

Et qui avons d'office été en présence des
 vicars Jean Jeancon Bontemps, âgé de cinquante
 ans, manouvrier demourant à Charny, audit
 mariage, et de l'époux, de Victorine Cloude
 âgée de vingt deux ans, beau mari demourant
 à Gailhardon, beau frère de l'époux; de
 Julien Louis Cassevier, âgé de vingt sept
 ans, manouvrier, frère de l'épouse, né à
 Antoine Louvier, âgé de trente deux ans
 audit manouvrier, beau père de la dite épouse,
 tous deux demourant à Gailhardon, et
 tout quatre comme majeurs,
 lesquels après qu'il leur a été été donné
 lecture du présent acte, ont signé avec nous
 et les parties contractantes, excepté l'époux
 et sa mère, la mère de l'épouse, et l'épouse
 Bontemps qui ont déclaré ne savoir écrire
 ni signer.

Goulas Victorine Cloude Cassevier
 J. D. Bontemps & Furey
 or. p. not.

90. J.

Rocès de
Rose alexandrine
Reneuilly

L'An mil huit cent quarante six, le premier
Aval, dix heures de matin, devant nous
Maire de la Commune de Grilbardou, officier
public de l'Etat civil, sont comparus les deux
Charles Hippolyte Bougeant, âgé de cinquante
trois ans, marié avec Geneviève, et Alexandre d'Ar
Chic d'Archaudes, âgé de vingt six ans, célibataire
de dix ans, et dit d'Ar, deux témoins majeurs
demeurant à Grilbardou, lesquels nous ont
déclaré que Rose Alexandrine Reneuilly,
cette de onze ans, sans profession, âgée de
Grilbardou, demeurant à Grilbardou, Canton
de Lagny sur Marne, le département de
Seine et Marne, chez ses père et mère, fille
de Louis Pierre Justina Reneuilly, garde
municipal établi par le département de
Bourgogne, se faisant toujours ensemble
en un lit et en une chambre, est devenue à Grilbardou
en dernier lieu dit de Grilbardou, et de leur mariage
sont nés et naîtront, au jour d'hui à Gril
bardou de matin, et ont les déclarants
signé avec nous le présent acte, et ont
lesdits faits.

Yau Descazes
A. Desgignés

90. P.

Rocès de
Marie française
Forsieu

L'An mil huit cent quarante sept, le huit
Septembre, dix heures du soir, devant nous
Maire de la Commune de Grilbardou, officier public
de l'Etat civil, sont comparus les deux
Antoine Pascal et Noël, âgés de trente deux
ans, et Pierre Julien Carvener, âgé de
vingt sept ans, deux témoins majeurs
et domiciliés à Grilbardou, lesquels nous ont déclaré
que Marie française Forsieu,



90. J.
âgé de quatre ans et quatre mois, sans
profession, née à Paris, rue Culture sainte
Catherine n° 88, demeurant à Grilbardou,
ville de Grilbardou, Canton de Lagny sur Marne,
département de Seine et Marne, de femme
demeurant à Grilbardou, lieu Grilbardou n° 21 a
deux, est devenue à Grilbardou au
domicile dudit Antoine Pascal et Noël, son
père, à cause de l'Antoine Pascal et Noël, son
père, lequel est dit en Grilbardou,
aujourd'hui à dix heures du soir, et
ont les déclarants signé avec nous
le présent acte, et ont lesdits faits.

Yau Descazes
A. Desgignés

ex. 7
Marie
Sebastien
Carvener
Yau Descazes

L'An mil huit cent quarante sept, le vingt
septième jour du mois de Grilbardou de midi, par
dix heures du soir de la Commune de Grilbardou
Maire de la Commune de Grilbardou, officier public
de l'Etat civil, sont comparus et présents ensemble
et de leur mariage se sont nés et naîtront, au jour
d'hui à Grilbardou de matin, et ont les déclarants
signé avec nous le présent acte, et ont lesdits faits.

1777.

Mariage
de G. B. de
Caponne
Barne
et Genevieve
Noblesse
Dejoyer

Le Soumil huit cent quarante six, le Compagnon
jeun de midi de midi, heure de midi, pour
d'avant nous, Notaire au Nivais de la Communauté
de Grilhardon, Rejoignant de nous a nous
officier public de l'état civil par délégation,
avons comparu publiquement et devant la
Noblesse, Genevieve, le Nivais Jean Baptiste
Caponne, âgé de dix huit ans, et de son
dix huit ans, résidant, au à Grilhardon a y
d'aujourd'hui, chez sa mère, fille mineur
quartier de la paroisse de Grilhardon, Catherine
Noblesse, d'origine de Marie Genevieve
Caponne, sa tante, demeurant au à
Grilhardon, laquelle présente en personne,
nous a déclaré contents en présent
Noblesse, d'une part;

Le Genevieve Melania Dejoyer, âgée de
dix huit ans, mineur, demeurant au à
Grilhardon, au y d'aujourd'hui, chez sa
mère, fille mineure en légitime de Catherine
Noblesse Dejoyer, d'origine, de Jean Marie
Noblesse, demeurant, au à Grilhardon,
au à Grilhardon, laquelle nous présente
en personne, nous a déclaré contents
Noblesse, d'autre part;

Lesquels deux ont voulu de procéder à la
célébration de mariage, projeté entre
eux, et dont les publications ont été faites
d'avant la porte de notre maison paroissiale
savoir, la première, le dix huit avril
d'aujourd'hui, et la seconde le vingt cinq du
même mois, à l'heure de midi.

Aucune opposition, audit mariage, ne
nous ayant été signifiée par aucun d'eux
à leur réquisition, après avoir donné
lecture de toutes les pièces ci dessus
mentionnées, et du Chapitre six, du titre
du Code civil, intitulé du mariage,



avons demandé au futur époux et à la future
épouse, s'ils voulaient se prendre pour mari
et pour femme; Chacun d'eux ayant
répondu, s'exprimant et affirmant avec
son dévouement au nom de la Loi, que le
seur Jean Baptiste Caponne, et la
dame Melania Genevieve Noblesse Dejoyer,
sont unis par le mariage.

Lequel nous avons dressé acte en présence des
seurs Melania Noblesse et Dejoyer, âgée de
quarante cinq ans, propriétaire demeurant
à Vignobly, Genevieve Dejoyer,

de Jean Pierre Nouville, âgé de quarante
deux ans, manouvrier, demeurant à Grilhardon
paroisse dudit lieu, de Louis Bippolste
d'aujourd'hui, âgé de quarante quatre ans,
notaire, en la paroisse de Caponne, et
Nicolas Adolphe Souper Souper, âgé de
quatre ans, travailleur d'habitat, paroisse
de la dite épouse, tous deux d'aujourd'hui
assistés à Grilhardon, et tous quatre tenons
majorité.

Lesquels après qu'il leur a été aussi donné
lecture de présent acte, l'ont signé avec
nous et les parties contractantes excepté
le Nivais de l'époux qui a déclaré ne
savoir signer.

G B C Caponne M G D Dejoyer
J P Nouville Souper
L S Nouville
Souper
Souper

P. D'Arce De
Eve, Marie
Justine.

Le Soussigné bien est quarante un, le huit
juillet, heure de midi, devant nous Marie
de la Commune de Grilbardou, officier
public de l'Etat civil, sont comparus les
dames Pauline, Sophie Lippette, âgée
de cinquante sept ans, marchand bouclier
au Vaudesart, et Alexandre Chérodore, âgé
de cinquante six ans, instituteur, tous deux
l'ancien majeure demourant à Grilbardou,
lesquels pour ont déclaré que Eve
Marie Justine, âgée de trois mois, leur
propre fille, née à Gennevilliers,
Département de la Seine, demourant
à Grilbardou fille de Eve Marie Genovier,
collaborateur, et de Eury Marie Genoviere
sa femme, demourant ensemble au dit
Gennevilliers, est décédée à Grilbardou
le sept du présent mois, à cinq heures
du soir, au domicile du sieur Louis
Marion, chez lequel elle étoit en nourrice,
et ont les déclarants signé avec nous
le présent acte, après lecture faite.

Vaudesart
Do. Pauline
D'Arce

P. D'Arce De
Rufisque
A. Hilaire
Hyacinthe

Le Soussigné bien est quarante un, le huit
juillet, à cinq heures du soir, devant nous
Marie de la Commune de Grilbardou
officier public de l'Etat civil, sont comparus
les Dames Rufisque Marie Victor, âgée de
quarante cinq, propriétaire à Rufisque au
Vieux, et Rosevoulbe Jeanne Baptiste
Lemore, âgée de quarante un, propriétaire,



Rufisque
A. Hilaire
Hyacinthe

Le Soussigné bien est quarante un, le huit
juillet, devant nous Marie de la Commune de Grilbardou, officier
public de l'Etat civil, sont comparus les Dames
Rufisque Marie Victor, âgée de quarante cinq, propriétaire à Rufisque au
Vieux, et Rosevoulbe Jeanne Baptiste Lemore, âgée de quarante un, propriétaire,
tous deux demourant à Grilbardou, lesquels ont, ainsi que le procède
le présent acte, après lecture faite.

Rufisque
A. Hilaire
Hyacinthe

Le Soussigné bien est quarante un, le huit
juillet, devant nous Marie de la Commune de Grilbardou, officier
public de l'Etat civil, sont comparus les Dames
Rufisque Marie Victor, âgée de quarante cinq, propriétaire à Rufisque au
Vieux, et Rosevoulbe Jeanne Baptiste Lemore, âgée de quarante un, propriétaire,
tous deux demourant à Grilbardou, lesquels ont, ainsi que le procède
le présent acte, après lecture faite.

Watermark: Marie de Grilbardou

Del enfant, signé avec nous le présent
général, après lecture faite.

Jean Descaulx J. V. Descaulx
A. Descaulx
de Bruzelle

N^o. 15.

Naissance
de Abel
Francois
Vandercaulx

L'An mil huit cent quarante six, le quinze
juillet, nous, Jean Descaulx, docteur en
Médecine de la Communauté de Bruxelles, ou
officier public de l'état civil, est comparu
le sieur francois alexandre Vandercaulx,
âge de vingt six ans, instituteur
demeurant à Louvain, de ce département,
lequel nous a présenté un enfant
du sexe masculin, né à Bruxelles, le
quatorze de présent mois, à trois
heures du soir, de son épouse
Marie Anne avec qui il a été
d'union, âgée de vingt deux ans
et demi, auquel enfant il nous a
déclaré donner son nom de
Abel francois Vandercaulx, présentation
et déclaration nous ont été faites en
présence de Jean Descaulx, docteur en
Médecine de la Communauté de Bruxelles, âgé de cinquante
six ans, instituteur, au lieu de son épouse
Marie Anne, âgée de quarante quatre
ans, veuve, et de son troisième
majeur, demeurant à Bruxelles,
lesquels ont, ainsi que le père de

Del enfant, signé avec nous le présent
général, après lecture faite.



J. Vandercaulx J. Vandercaulx
A. Vandercaulx
de Bruxelles

N^o. 16.

L'An mil huit cent quarante six, le quinze
juillet, nous, Jean Descaulx, docteur en
Médecine de la Communauté de Bruxelles, ou
officier public de l'état civil, est comparu
le sieur francois alexandre Vandercaulx,
âge de vingt six ans, instituteur demeurant
à Louvain, de ce département, lequel nous
a présenté un enfant du sexe masculin,
né à Bruxelles, le quatorze de présent
mois, à huit heures et demi du soir,
de son épouse Marie Anne avec qui
il a été d'union, sa femme, âgée
de vingt deux ans et demi, auquel
enfant il nous a déclaré donner son
nom de Abel francois Vandercaulx,
présentation et déclaration nous
ont été faites en présence de Jean Descaulx,
docteur en Médecine de la Communauté de
Bruxelles, âgé de cinquante six ans, instituteur, au lieu de son
épouse Marie Anne, âgée de quarante quatre
ans, veuve, et de son troisième
majeur, demeurant à Bruxelles,
lesquels ont, ainsi que le père de

Enfant, Signé avec nous le présent
acte, après lecture faite.

Vaudescaal & Vaudescaal

J. H. Rouvefant (A. Delguy)

94° 17.

Le On mil huit cent quarante six, le vingt
quatre, cinq heures du soir, devant nous
Vaudescaal Maire de la commune de Grilbardou,
officier public de l'Etat civil, sont comparus
M. Simon Vaudescaal, Alexandre Chédoire,
Alexandre âgé de cinquante six ans, natif de
Rouneufant, d'une respectable famille, âgé de cinquante
quatre ans, d'origine, sous des témoignages
majorés demeurant à Grilbardou, lesquels
deux ont déclaré que Vaudescaal, Achille
Alexandre, âgé de six jours, né le six
si à Grilbardou le quatorze, n'est pas leur
enfant, mais qu'il appartient à M. de Vaudescaal
francisé Alexandre, Grilbardou demeurant
à Lige de ce département, et Rouneufant
qui résidera ce jour, ont déclaré au
Grilbardou, au service le dit Rouneufant
son père, et qu'il s'agit à l'heure d'indiquer
est en la commune de Lige avec nous le
présent acte, après lecture faite.

Vaudescaal & J. H. Rouvefant
(A. Delguy)

95° 18.

Picard de
Morin
Léon
Eugène.

Le On mil huit cent quarante six, le deux
sept, huit heures du soir, devant nous
Maire de la commune de Grilbardou, officier
public de l'Etat civil, sont comparus les sieurs
Morin Jean Baptiste Jean, âgé de trente
sept ans, entrepreneur de bâtiments à Vaudescaal,
Alexandre Chédoire, âgé de cinquante six
ans, justicier, tous deux bourgeois en leurs
demeures à Grilbardou, lesquels ont
déclaré qu'ils ont épousé en son
me, sans profession, née au département de
Grilbardou, fille de Morin Marie Jean Pierre
marié avec, et de Morin Geneviève
Jeanette sa femme, tutrice au
Grilbardou, au domicile de, les père et mère,
au jour d'hui à six heures, en vertu de
des déclarants signés avec nous le présent
acte, après lecture faite.

Vaudescaal & J. B. f. Morin
(A. Delguy)

96° 19.

Resistance
de Victoire
Julie
Cochois

Le On mil huit cent quarante six, le deux
sept, dix heures du soir, devant nous Maire de
la commune de Grilbardou, officier public de
l'Etat civil, est comparu le sieur
Julien Germain, âgé de vingt et un ans,
M. de Lige, entrepreneur de bâtiments à Grilbardou,
lequel nous a présenté un enfant de six
mois, né à Grilbardou, au jour d'hui à
deux heures du soir, de son légitime
mariage avec Augustine Rousseau sa
femme, âgée de vingt deux ans, à laquelle
enfant il nous a déclaré donner le
nom de Victoire Julie.

au present, laquelle a assisté de Marie
Genevieve Serand, leur Résidente,
son oncle patron elle demeurant à
Grilbardou, ledit veuve Dubaudou
présente en personne avec a déclaré
convenir au dit mariage, d'autre part

Lesquels nous ont exigé de procéder
à la célébration du mariage projeté
entre eux, & dont les publications ont
été faites devant la porte de notre
Eglise en Communauté des douze ce
dix neuf & sept, ont présentement à
Paris de midi, & aussi à Paris
en la Noce de dix heures de l'après midi

les mêmes jour et heure que des autres
aucune opposition au dit mariage
n'a eu lieu ayant été signifiée, faisant
droit à leur requête, après avoir
devenue lecture de toutes les pièces
ci dessus mentionnées, & les parties
s'ig de titre du Code Civil, art 101
du mariage, avons demandé au
futur époux, & à la future épouse,

si ils veulent se prendre pour mari
et pour femme, chacun d'eux ayant
répondu affirmativement et affirmativement
nous procédons au nom de la Loi
qu'on nous a fait lire par M. Serbellon
et de M. Eugénie Serand, Résidente,
sont unis par le mariage.

Reçue avons dressé l'acte en présence
des sieurs Jean Baptiste Serbellon
et de M. Serand, Résidente, & de M.
à Paris le 11 de l'année 1801, en la
paternel de l'époux, & de Jean

Baptiste Marie Pillot, âgé de quatre
ans & demi, & de M. Serand, Résidente,
de Villers par Noisy, ami du dit époux,
de Pierre Victor Dubaudou, âgé de quatorze
quatre ans, propriétaire & adjuvante
ou de nature et de l'épouse, & de Jean
Baptiste Leonard Desmoulin, âgé de
deux ans & demi, & de M. Serand, Résidente,
de la dite épouse, tous deux demeurant
à Grilbardou, & de M. Serand, Résidente,
laquelle a assisté de M. Serand, Résidente,
lecture de l'acte, & ont signé avec
nous, & les parties susdites.

Il a été dit & jugé tout ce qui précède
M. Serand, Résidente
M. Serand, Résidente
M. Serand, Résidente
M. Serand, Résidente
M. Serand, Résidente
M. Serand, Résidente
M. Serand, Résidente
M. Serand, Résidente
M. Serand, Résidente
M. Serand, Résidente

1801

Lequel nous ont exigé de procéder
à la célébration du mariage projeté
entre eux, & dont les publications ont
été faites devant la porte de notre
Eglise en Communauté des douze ce
dix neuf & sept, ont présentement à
Paris de midi, & aussi à Paris
en la Noce de dix heures de l'après midi
les mêmes jour et heure que des autres
aucune opposition au dit mariage
n'a eu lieu ayant été signifiée, faisant
droit à leur requête, après avoir
devenue lecture de toutes les pièces
ci dessus mentionnées, & les parties
s'ig de titre du Code Civil, art 101
du mariage, avons demandé au
futur époux, & à la future épouse,
si ils veulent se prendre pour mari
et pour femme, chacun d'eux ayant
répondu affirmativement et affirmativement
nous procédons au nom de la Loi
qu'on nous a fait lire par M. Serbellon
et de M. Eugénie Serand, Résidente,
sont unis par le mariage.

des Sieurs Alexandre Théodore Paudescall
âge de cinquante sept ans, justicier,
de la Seigneurie de St. Pierre, âgé de
soixante quatre ans, tannier, tous
dans leur jeunesse mariés, demeurant à
Grilbardou, lesquels ont, ainsi que le
père de l'enfant, signé avec nous la
présente acte, après lecture faite.

Vaudescall J. E. Segin
L. E. Mathieu J. E. Segin
R. Desjardins

N.º 23.

Naissance
de Clemence
Adrienne
Pluzette

L'An mil huit cent quarante six, le
vingt octobre, heure de midi, devant nous
Notaire de la Commune de Grilbardou,
officier public de l'état civil, et deux prêtres
de la paroisse, savoir: Messieurs Pluzette, âgé de vingt
six ans, marchand de vin, et un autre
à Grilbardou, lequel nous a présentés un
enfant du sexe féminin, né à Grilbardou
le dix du présent mois, de deux hommes
après avoir, de son vivant, tenu un
avec Louis Mathieu, Bastien, la femme,
âgé de vingt quatre ans, à la fille
enfant, lequel a déclaré devant les
présents, Clémence Adrienne
l'enfant présent, son et déclarant, en
ont eu l'enfant en présence des Sieurs
Joseph Pluzette, âgé de trente ans, bourgeois,
et Alexandre Théodore Paudescall, âgé
de cinquante sept ans, justicier, tous
deux témoins jurés et demeurant à
Grilbardou, lesquels ont, ainsi que le

père de l'enfant, signé avec nous la
présente acte, après lecture faite.

Vaudescall J. E. Segin
R. Desjardins
et Pluzette

N.º 24.

Naissance
de Cecile
Auguste
Pluzette

L'An mil huit cent quarante six, le quatre
Novembre, heure du matin, devant nous
Notaire de la Commune de Grilbardou, officier
public de l'état civil, sont comparus les
Sieurs Alexandre Théodore Paudescall, âgé
de cinquante sept ans, justicier, et Henry
Noël, âgé de trente ans, journalier,
tous deux témoins jurés, demeurant à
Grilbardou, lesquels nous ont déclaré que
Cécile
Auguste Pluzette, âgée de trente deux ans, veuve
de Louis Mathieu, un à Grilbardou,
Reposant de sa vie, nous, demeurant à
Grilbardou, fils de Auguste Maurice Pluzette,
décédé, et de Cécile Therese Segin, veuve
journalière, demeurant au dit Grilbardou, et
décédé à Grilbardou le vingt sixième dernier,
à l'heure de midi, en dernière de la veuve
Pluzette, chez laquelle elle demeurait, en ont
la déclaration, signée avec nous le présent acte,
après lecture faite.

Vaudescall J. E. Segin
M. Desjardins
R. Desjardins

n.º 25.

Présence de Julia Boulanger

Le soussigné, en présence de son le hui
 Décembre, des heures de tant, devant nous
 Noire de la Communauté de Grilbardou, officier
 public de l'état civil, est intervenu le sieur
 Boulanger, âgé de trente trois ans
 marchand, jureur d'habitation à Grilbardou,
 lequel nous a présenté son enfant de sexe
 féminin, né à Grilbardou le sept du présent
 mois, à son épouse du nom de son légitime
 mariage avec Josephin Lubile Boulanger,
 son épouse, âgée de vingt sept ans à laquelle
 enfant il veut a déclaré devant la présente
 de Julia, lesdites présentations a déclaré
 nous ont été faites en présence des sieurs
 de la commune de Grilbardou, lesquels, âgés de
 cinquante sept ans, jureurs d'habitation, et par
 Measlin, notaire, âgé de trente six ans, jureur
 d'habitation, tous deux demeurant à
 Grilbardou, lesquels ont, ainsi que le père
 de l'enfant, signé avec nous la présente acte,
 après lecture faite.

Grilbardou
 M. de la Roche
 J. de la Roche
 J. de la Roche

n.º 26.

Présence de Antoine Octave Escalvet

Le soussigné, en présence de son le hui
 Décembre, des heures de tant, devant nous
 Noire de la Communauté de Grilbardou, officier
 public de l'état civil, est intervenu le sieur
 Escalvet, âgé de vingt sept ans, jureur d'habitation,
 lequel nous a présenté son enfant de sexe
 féminin, né à Grilbardou le sept du présent
 mois, à son épouse du nom de son légitime
 mariage avec Antoine Escalvet, son épouse,
 son épouse, âgée de vingt trois ans, à
 laquelle enfant il veut a déclaré devant la présente
 de Julia, lesdites présentations a déclaré
 nous ont été faites en présence des sieurs
 de la commune de Grilbardou, lesquels, âgés de
 cinquante sept ans, jureurs d'habitation, et par
 Measlin, notaire, âgé de trente six ans, jureur
 d'habitation, tous deux demeurant à
 Grilbardou, lesquels ont, ainsi que le père
 de l'enfant, signé avec nous la présente acte,
 après lecture faite.

n.º 27

le présent de Antoine Octave,
 lesdites présentations et de l'enfant, nous ont été
 faites en présence des sieurs de Grilbardou
 de la commune de Grilbardou, lesquels, âgés de
 cinquante sept ans, jureurs d'habitation, et par
 Measlin, notaire, âgé de trente six ans, jureur
 d'habitation, tous deux demeurant à
 Grilbardou, lesquels ont, ainsi que le père
 de l'enfant, signé avec nous la présente acte,
 après lecture faite.

Grilbardou
 M. de la Roche
 J. de la Roche

Présence de Louis Boire

Le soussigné, en présence de son le hui
 Décembre, des heures de tant, devant nous
 Noire de la Communauté de Grilbardou,
 officier public de l'état civil, est intervenu
 le sieur Boire, âgé de quarante
 six ans, jureur d'habitation, lequel nous a
 présenté son enfant de sexe
 féminin, né à Grilbardou le sept du présent
 mois, à son épouse du nom de son légitime
 mariage avec Catherine Boire, son épouse,
 son épouse, âgée de vingt sept ans, jureuse
 d'habitation, lesquels ont, ainsi que le père
 de l'enfant, signé avec nous la présente acte,
 après lecture faite.

J. B. Boire
 J. L. Boire
 M. de la Roche
 J. de la Roche
 C'est ce certifié par

mon Nôtre de la paroisse de Guilbardon
 sous quo, le présent lui premier, sans
 nul bruit, dont qu'on s'entendit rien.

En D. signez

Table alphabétique des Actes
contenus au présent Registre

Naissances.

11. 25.	Boulingue Julia	7. 9. 6 ^{he}
+ 11. 3.	Brocheard Marie Julia	2. 10. 18
+ 11. 19.	Cochois Victoire Julia	2. 10. 18
+ 11. 8.	Gouzelot, Clemence Julia	25. 4. 18
+ 11. 10.	Leocq Cyr Dominique	27. 10. 18
+ 11. 22.	Morillard Louise Céline	9. 8. 6 ^{he}
11. 11.	Morinard Marie Perbin	8. 10. 18
+ 11. 14.	Pluyette Lydie Dominique	13. 10. 18
+ 11. 23.	Pluyette Clemence Justienne	10. 8. 6 ^{he}
+ 11. 2.	Rain Jeanne Achille	31. 1. 18
11. 24.	Rain Louis Alvide	7. 2. 6 ^{he}
+ 11. 16.	Troussallet Antoinette Octave	7. 9. 6 ^{he}
+ 11. 15.	Vaudescal Abel François	14. 4. 18
11. 18.	Vaudescal Achille Alexandre	16. 10. 18

Mariages

11. 9.	Bonne François Antoinette es Kéroyer Genevieve Mathieu	5. 10. 18
11. 7.	Comge Henri Sébastien es Rubois 40 ^{es}	27. 4. 18
11. 21.	Herbillon François Joseph es Rousselle Catherine Rose	25. 7. 6 ^{he}
11. 4.	Troussallet Antoinette Françoise es Gavoine Victoire Louis	16. 1. 18

Décès.

11. 13.	Bustiere Adélaïde Hyacinthe	9. 10. 18
11. 5.	Boucaillly Marie Alexandrine	10. 1. 18
11. 6.	Francois Marie François	8. 4. 18
11. 12.	Eve Marie Justine	7. 10. 18
11. 24.	Floury Cécile Auguste	11. 10. 18
11. 18.	Morin Louis Eugène	2. 10. 18
11. 20.	Morandain Louis François Pauline	12. 7. 6 ^{he}
11. 17.	Ordan Michel Louis Gabriel	9. 1. 18
11. 14.	Vaudescal Achille Alex ^{re}	20. 10. 18

Récapitulation.

Naissances	16.
Mariages	4.
Décès	9.

Total --- 29 actes
 / contrôlés